

## CPR Invest

*Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)*  
5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg: B 189795

(la « **Société** »)

---

### NOTICE AUX ACTIONNAIRES

---

Luxembourg, le 8 août 2022

Les actionnaires de la Société sont par la présente informés des changements apportés au prospectus de la Société (le « **Prospectus** »), décidés par le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** ») et décrits ci-dessous.

**Pour tous les actionnaires**, le Conseil d'Administration vous invite à vous reporter aux sections de la partie A) ci-dessous, relative à des changements applicables à l'ensemble de la Société et qui **n'ont pas d'impact sur votre investissement**, et qui seront effectifs au 7 octobre 2022.

**Pour les actionnaires de certains compartiments seulement**, le Conseil d'Administration vous invite à vous reporter aux sections B) ci-dessous afin de prendre connaissance de certains **changements qui n'ont pas d'impact sur votre investissement** et seront effectifs au 7 octobre 2022.

#### A) CHANGEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

Tous les changements décrits dans cette partie A) concernant l'ensemble des actionnaires de la Société et reflétés dans le Prospectus daté du 7 octobre 2022, entreront en vigueur à cette date et n'auront pas d'impact sur votre investissement.

##### I. Modification de la référence à la loi luxembourgeoise sur la protection des données

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de corriger au sein du Prospectus la référence à la loi du 2 août 2002 sur la protection des données, dans la mesure où celle-ci est obsolète et fut remplacée par la loi du 1 août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et du régime général sur la protection des données.

II. Suppression de la catégorie de classes d'actions « B » au sein de la section 7 « Shares characteristics ».

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé en date du 8 juin 2022 de liquider plusieurs classes d'actions inactives de la Société, à des fins de rationalisation. Cette rationalisation entraîne la suppression de la famille de classe d'actions « B », laquelle a donc été retirée du Prospectus.

**B) CHANGEMENTS CONCERNANT SEULEMENT CERTAINS COMPARTIMENTS ET N'AYANT PAS D'IMPACT POUR LES ACTIONNAIRES CONCERNES**

Tous les changements décrits dans cette partie B) concernant seulement certains compartiments et reflétés dans le Prospectus daté du 7 octobre 2022, entreront en vigueur à cette date et n'auront pas d'impact sur l'investissement des actionnaires concernés.

III. CPR Invest – Silver Age

Le Conseil d'Administration a décidé de préciser au sein de la politique d'investissement du fonds maître du compartiment que « *Le Fonds Maître cherche à atteindre un score ESG moyen pondéré de son portefeuille (moyenne pondérée des expositions) supérieur à celui de son indice ou univers d'investissement de référence.* ».

Cette règle est déjà appliquée au sein du portefeuille du fonds maître du compartiment et est insérée afin de régulariser le libellé de la politique d'investissement.

IV. Ensemble des compartiments à l'exception des compartiments (i) CPR Invest – GEAR World ESG ; (ii) CPR Invest Credixx Active US High Yield et (iii) CPR Invest – Credixx Global High Yield

Le Conseil d'Administration a décidé, à des fins d'alignement avec doctrine de l'Autorité des Marchés Financier DOC-2020-03 et par souci de transparence vis-à-vis des investisseurs, d'insérer des limites à l'approche « *best-in-class* » de la politique d'investissement des compartiments concernés.

L'approche « *best-in-class* » consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier dans un secteur donné d'activités et, de ce fait, n'exclut a priori aucun secteur d'activité, et ce même si un secteur est considéré comme controversé. De ce fait, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et chaque compartiment peut donc être exposé à certains secteurs controversés.

Toutefois, il convient de noter qu'à fin de limiter les risques non financiers potentiels pour ces secteurs, chaque compartiment appliquera les exclusions décrites au sein de sa politique d'investissement respective.

L'insertion de ces limites au sein du Prospectus relève de la régularisation du libellé de la politique d'investissement des compartiments concernés ; et n'entraîne aucun impact sur la gestion ou le profil de risque des compartiments précités.

V. (i) CPR Invest – Reactive et (ii) CPR Invest – Defensive

A des fins de mise en conformité du Prospectus avec les questions et réponses de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) sur les indices utilisés comme indices de référence, les termes relatifs à l'usage d'un indice de référence par les fonds maîtres respectifs des compartiments précités ont été ajustés afin de préciser que « *Le Fonds maître est géré activement. Le Fonds Maître peut utiliser un Indice de Référence a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Fonds Maître et, en ce qui concerne l'indice de référence de la commission de performance utilisé par les classes d'actions concernées, pour calculer les commissions de performance. Il n'y a aucune contrainte relative à un tel indice de référence restreignant la construction du portefeuille.* ».

VI. CPR Invest – Climate Bonds Euro

Le Conseil d'Administration a décidé de supprimer le pilier « Social » de la stratégie de gestion du compartiment consistant à exclure, entre autres, les entreprises présentant les pires scores liés aux aspects environnementaux, Sociaux et de gouvernance. Ce retrait relève d'une correction de coquille, le pilier « Social » n'ayant jamais été un élément de la stratégie d'investissement du compartiment.

VII. CPR Invest – Blue Economy

Le Conseil d'Administration a décidé de retirer la mention « *or companies* » de la description de la politique d'investissement durable du compartiment car cette référence était incorrecte. Ce retrait n'a aucun impact sur la façon dont le compartiment est géré et, partant, sur son profil de risque.

VIII. CPR Invest – Hydrogen

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de supprimer la mention « *green* » dans la politique d'investissement du compartiment consistant à exclure les sociétés ayant, entre autres, les pires scores pour les critères spécifiques E, S et G. Cette modification de la formulation est sans impact sur la gestion du compartiment.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de retirer la mention « *or companies* » de la description de la politique d'investissement durable du compartiment car cette référence était incorrecte. Ce retrait n'a aucun impact sur la façon dont le compartiment est géré et, partant, sur son profil de risque.

\*\*\*

La version à jour du Prospectus datée au 7 octobre 2022 est disponible au siège social de la Société et peut également être obtenue sans frais auprès de CPR Asset Management au 91-93, Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France ainsi que sur son site internet.

Pour toute question concernant ces changements nous vous prions de bien vouloir vous adresser à votre conseiller financier.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur avant d'investir.

---

Le Conseil d'Administration